

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 25 MAI 2020

Le 25 mai 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la salle communale Chabord, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice, MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, MARTIN Magali, GUYOT Stéphanie, DEPIAT Martine, LEROUX Damien, HOËT Mélanie, POISSON Jean-Christophe

Excusé : FORESTIER Sylvain

Pouvoir : FORESTIER Sylvain a donné pouvoir à EVERAERE Didier

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 19/05/2020

Séance ouverte à 19h00.

Monsieur Bernard FONTANIVE, doyen d'âge, prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Maire.

1 – Election du Maire

VU la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13/05/2020 ;

VU le décret n°2020-517 du 14/05/2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

VU le procès-verbal du scrutin des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU la candidature de Monsieur GIMBERT Jean-François ;

Considérant les modalités de vote au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour (article L 2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré selon les modalités suivantes :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 15

majorité absolue : 8

Monsieur GIMBERT Jean-François ayant obtenu 15 voix au premier tour de scrutin est proclamé élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il reprend la présidence de la séance pour la suite des points inscrits à l'ordre du jour.

2 – Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

VU la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13/05/2020 ;

VU le décret n°2020-517 du 14/05/2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, article L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que l'effectif du Conseil Municipal est de 15 membres, il ne peut y avoir plus de quatre Adjoints au Maire (soit 30% maximum de l'effectif légal du conseil) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De fixer** à quatre le nombre d'Adjoints au Maire.

3 – Election des Adjoints au Maire

VU la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13/05/2020 ;

VU le décret n°2020-517 du 14/05/2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

VU le procès-verbal du scrutin des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU la délibération n°2020-15 du 25/05/2020 fixant à quatre le nombre d'Adjoints au Maire ;

Considérant les modalités de vote au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour et dans les communes de 1 000 habitants et plus, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel (article L 2121-21, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT) ;

Considérant les candidatures présentées, à savoir une liste unique menée par Monsieur VITALI Hervé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré selon les modalités suivantes :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 15

majorité absolue : 8

A obtenu :

liste unique : quinze voix.

La liste unique menée par Monsieur VITALI Hervé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leur fonction :

- VITALI Hervé, 1^{er} Adjoint

- DUBOIS Marie-Odile, 2^{ème} Adjoint

- EVERAERE Didier, 3^{ème} Adjoint

5 – Remboursement d'emprunt

Le Conseil municipal,

VU la délibération n°13/2020 du 24/03/2020 portant vente du bâtiment sis 130 route de la Fillière ;

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement de l'emprunt qui avait permis l'acquisition du bâtiment sis 130 route de la Fillière :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'autoriser** le Maire à rembourser l'emprunt de 1 200 000,00 d'Euros au Crédit Agricole, établissement auprès duquel le contrat de financement a été signé.
- **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce remboursement.

6 – Budget primitif 2020 : décision modificative n°01

Le Conseil municipal,

VU le code général des Collectivités Territoriales, article 1612-11 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement du budget primitif 2020 pour certains articles ;
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessous :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De modifier** le budget primitif 2020 selon la décision modificative n°01 présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Article	Crédits en + ou -	Article	Crédits en + ou -
C775/produit des cessions d'immo.	+ 1 350 000,00	c675/valeurs comptables des immo. cédées	+ 1 188 999,85
		c/6761 différence sur réalisations (positives)	+ 161 000,15
TOTAL	+ 1 350 000,00	TOTAL	+ 1 350 000,00
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Article	Crédits en + ou -	Article	Crédits en + ou -
c/2115 terrains bâtis	+ 1 188 999,85	c/1641 emprunt	1 200 000,00
c/192 plus value sur cession d'immo	+ 161 000,15		
c/1641 emprunt	- 150 000,00		
TOTAL	+ 1 200 000,00	TOTAL	+ 1 200 000,00

6 - Questions diverses

La séance est levée à 20h15.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

